

La séance est ouverte à **18h10** sous la présidence de Monsieur le proviseur.

Le quorum étant atteint, M. DEROUIN remercie les **21** membres présents.

Secrétariat de séance :

M^{mes} BERTRAND et VEDRENNE assurent le secrétariat de séance.

ORDRE du JOUR :

1 – Gestion matérielle et financière :

- Contrats et conventions *Décision*
- Budget 2024 *Décision*
- Délégation de signature *Décision*

2 – Questions diverses

M^{me} VEDRENNE demande si l'ordre du jour peut être modifié afin d'y ajouter la lecture d'une pétition à l'initiative des enseignants concernant la formation continue.

M. DEROUIN propose que la question soit abordée en fin de séance sans aucune réponse de sa part.

M. DEROUIN soumet au vote le compte-rendu du CA du 14 novembre 2023 :

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

I – GESTION MATÉRIELLE ET FINANCIÈRE

➤ **BUDGET 2024 :**

M. DUPLESSIS, gestionnaire, présente les grandes lignes du budget 2024 et le compare à celui de 2023.

La dotation de fonctionnement pour 2024 s'élève à 220 210.00 € ; elle est en baisse par rapport à celle de 2023 (225 261.00 €). Son montant est largement insuffisant pour couvrir les dépenses prévisionnelles du lycée. Il est donc nécessaire de recourir au fonds de roulement, réduit à un jour. Même avec cet appel, les dépenses ne sont pas couvertes, nécessitant la minoration de la ligne électricité au service ALO.

Sur l'exercice 2023, c'est la ligne d'entretien du réseau de chaleur qui avait été minorée. La notification de la DGF précisant que cet entretien est englobé dans le calcul de la DGF, c'est la ligne électricité qui est minorée. On se demande comment, avec une DGF en baisse, une dépense de 50 000.00 €, peut être intégrée !

M. DUPLESSIS explique la construction du budget en présentant d'abord le SRH. Les recettes de ce service baissent malgré la hausse des tarifs élèves, compte tenu du nombre de jours de fonctionnement dudit service et de la baisse du nombre d'élèves demi-pensionnaires ou internes.

Le crédit nourriture augmente cependant, la Région ayant fait un effort sur le taux du FARPI, qui passe de 18.5 % en 2023 à 16% en 2024.

Les taux de charge permettent de financer 98 913.34 € des charges propres du SRH dont une partie de la viabilisation.

M. DUPLESSIS précise ensuite les dépenses du service SRH.

M. DUPLESSIS présente ensuite les services généraux avec la répartition de la DGF pour le service AP, le service VE et le service ALO.

➤ **Activités pédagogiques (AP) :**

Le montant de la DGF pour les activités pédagogiques s'élève à 27 961.36 €.

La recette prévue sur la taxe d'apprentissage, qui permet de financer les dépenses propres aux BTS, passe de 5 000.00 € à 3 000.00 €.

M. DUPLESSIS met en avant la difficulté à compenser la raréfaction de la taxe et de couvrir les dépenses des BTS à l'avenir.

La ligne « encre » baisse, les toners des photocopieurs et imprimantes étant inclus dans le contrat RISO.

M. DUPLESSIS explique que la ligne SVT baisse parce que 811.50 € sont affectés au séjour géologique en Lozère, conformément à l'accord entre le Chef d'établissement et les professeurs de SVT.

M. DUCHIER, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, pensait que cette part du voyage serait financée sur le reliquat des crédits pédagogiques de la SVT.

M. DUPLESSIS répond qu'il n'y a pas de report de crédits sur les lignes alimentées par la DGF.

M. GAS fait remarquer que la dotation ne tient pas compte de l'inflation et que, par conséquent, même si elle semble stable, celle-ci ne permettra pas le maintien de toutes les activités antérieures.

M. DEROUIN indique qu'il n'y a pas de baisse des crédits, mais concède, qu'effectivement et compte tenu de l'inflation, il est normal que les volumes baissent.

D'ailleurs, il indique que le lycée a dû renoncer à l'échange avec l'Allemagne.

M. GAS évoque la privatisation de l'Ecole.

M. DUPLESSIS manifeste son désaccord sur la baisse des crédits pédagogiques. Ces crédits sont maintenus comme expliqué auparavant. Si le service ALO baisse globalement, c'est en raison des projets moindres qu'en 2023 : absence en 2024 de la résidence d'artistes, du projet théâtre ou du séjour au ski. Le voyage à Londres est prévu en plus des deux séjours géologiques et a été ajoutée la somme de 3 500.00 € pour l'E3D sur le versement de RISO.

➤ **Vie de l'élève (VE) :**

Le montant de la DGF pour la vie de l'élève s'élève à 1 000.00 € qui couvre les dépenses de l'infirmerie. Sont inscrits et ajustés au regard des reliquats, les subventions de fonds social d'Etat, de fonds de vie lycéenne et du PAEC « *les informés du LPB* ». La caisse de solidarité est reportée également sur 2024.

➤ **Administration et logistique (ALO) :**

La DGF est affectée au service ALO pour plus de 86 %.

La Région ayant indiqué avoir inclus dans la DGF les charges liées à l'entretien du réseau de chaleur soit environ 50 000.00 €, le montant nécessaire est inscrit au budget. Malgré l'appel au fonds de roulement à hauteur de 44 220.00 €, la ligne électricité est minorée pour « *équilibrer* » le service ALO.

M^{me} DURUDAUD, représentante des élèves, demande pourquoi le montant budgétaire alloué à l'énergie est sous-estimé.

M. DUPLESSIS répond que face au manque de moyens, c'est la seule solution trouvée pour équilibrer le budget.

Il ajoute que la plupart des établissements sont confrontés cette année à une baisse de la DGF.

M. DEROUIN explique et illustre la hausse du coût de l'énergie pour le lycée.

Il ajoute qu'au lycée, les personnels sont attentifs à l'électricité et au chauffage.

M^{me} DELABESSE représentante des personnels d'enseignement et d'éducation sollicite la Direction pour qu'elle rappelle aux élèves la nécessité d'être attentifs à bien fermer les portes des bâtiments.

Elle est fréquemment amenée à les refermer.

M. DUCHIER, représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, demande si la Région a justifié la baisse de la DGF.

M. DEROUIN n'a pas les éléments de réponse que seraient en mesure de fournir les représentants de la Région.

Il regrette amèrement que cette année encore les élus de la Région soient absents à un moment fort de la vie de l'établissement.

M^{me} BRUN, représentante des personnels ATSS, indique que les services d'intendance font le nécessaire auprès de la Région pour faire connaître les besoins du lycée Pierre BOURDAN.

Vote : Votants : 21 Pour : 12 contre : 0 abstention : 9

Le budget primitif 2024 est adopté : ACTE n° 3/38 rendu public pour affichage

Délégation de signature :

Le CA vote à l'unanimité la délégation de signature au chef d'établissement pour la signature des marchés de l'exercice 2024.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 3/37 rendu public pour affichage

➤ CONTRATS ET CONVENTIONS :

M. DUPLESSIS présente les contrats et conventions suivants :

CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION DES TERRITOIRES AUX GRANDES ECOLES :

M. DEROUIN présente brièvement le bilan de l'association qui intervient depuis 3 ans maintenant auprès de nos élèves de terminales et ceux inscrits dans le dispositif JPPJV.

Cette année la nouveauté consiste en une aide financière apportée par l'association au profit des élèves souhaitant une orientation ambitieuse.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 3/45 rendu public pour affichage

CONVENTION FORUM 1^{ERE} :

Il s'agit d'amener les élèves de 1^{ère} du lycée P. BOURDAN, dans le cadre du Forum qui se tiendra à l'Espace André LEJEUNE à GUERET le 6 février 2024.

M^{me} DURUDAUD précise que les élèves de terminales ont manqué de temps sur place à LIMOGES pour se renseigner, lors du Forum organisé en novembre 2023.

M^{me} CHASSAGNE renchérit, expliquant avoir obtenu les explications souhaitées le samedi lorsqu'elle s'est rendue à nouveau au Forum avec ses parents.

M. GAS précise qu'il y avait beaucoup d'élèves le vendredi matin, l'après-midi étant plus fluide.

M. DUCHIER souligne la place importante occupée par les écoles privées dans ce forum.

M. DEROUIN explique que l'organisation du Forum s'adresse à tous les terminales, et conseille aux élèves de se rendre aussi aux Journées Portes Ouvertes et de se renseigner auprès de M^{me} Roger pour effectuer des immersions.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 3/41 rendu public pour affichage

CONVENTION POUR LE PRET DE L'EXPOSITION GEORGE SAND :

M^{me} GALTIER, représentante des personnels d'enseignement et d'éducation explique que cette exposition s'inscrit dans le cadre de la préparation au bac de français, en lien avec Colette.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0

ACTE n° 3/40 rendu public pour affichage

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LA VILLE DE GUERET :

Cette convention s'appliquera sur toute l'année scolaire 2023-2024.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0
ACTE n°3/42 rendu public pour affichage

CONVENTION « DU SON POUR L'AUDITION » :

Convention avec la fédération HIERO LIMOGES

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0
ACTE n°3/44 rendu public pour affichage

CONVENTION LIEE AU TRANSPORT POUR LA SORTIE MANGA'TITUDE :

Convention avec les collèges Martin NADAUD de GUERET et Louis DURAND de ST-VAURY pour le partage du transport.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0
ACTE n°3/43 rendu public pour affichage

CONTRAT DE VERIFICATION ET DE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE CUISINE POUR LA MAINTENANCE ET L'INSPECTION DE L'ASCENSEUR DU SELF ET DU MONTE-CHARGE MENANT DU BATIMENT B AU SELF :

Le contrat actuel avec ce prestataire arrive à terme en fin 2023. Le nouveau contrat permet de couvrir 3 ans.

Vote : Votants : 21 Pour : 21 contre : 0 abstention : 0
ACTE n°3/39 rendu public pour affichage

M^{me} VEDRENNE fait lecture d'une pétition jointe au PV signée par les personnels enseignants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h38.

Les secrétaires de séance,



Laure BERTRAND, Nadine VEDRENNE

Le Président,



Olivier DEROUIN

CA du 5 décembre 2023

pétition des personnels d'enseignement et d'éducation

Formation continue :

une attaque de plus contre le corps enseignant, de notre propre ministère !

Jusque-là, nos stages de formation étaient inclus dans le temps scolaire. Et certes, des heures devant élèves n'étaient pas assurées, ni remplacées, faute de moyens.

La prescription ministérielle, qu'à l'horizon de la rentrée 2024, 100 % des formations et autres réunions de travail soient assurées en dehors du temps de face-à-face pédagogique, porte en elle le risque que les collègues désertent ces formations, déjà bien pauvres. Obliger les personnels, en plus de leurs temps de cours, de préparation, d'évaluation, de réunions et concertation, de relations aux élèves et familles, etc. à se former en fin de journée après les cours, durant les vacances scolaires ou en distanciel, voire les mercredis après-midi, c'est remettre en cause le droit effectif de chacun.e à se former tout au long de sa carrière. C'est nier que la formation fait partie intégrante de nos missions. A ce titre, elle doit continuer à se dérouler sur le temps de travail, comme pour tout salarié, sans aucune obligation de rattraper des « heures perdues », puisque les personnels en formation sont bel et bien déjà au travail.

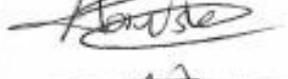
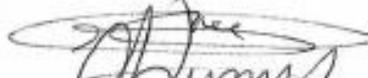
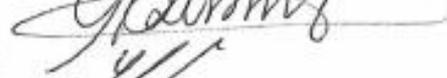
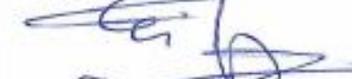
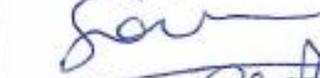
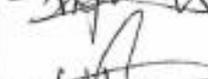
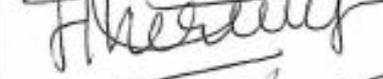
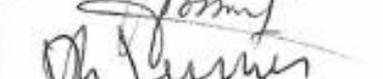
Notre formation n'a pas à pâtir du manque de remplaçants, pénurie organisée par les politiques successives de l'Education Nationale. Elle doit aussi tenir compte de la nécessité de réellement « mieux accompagner la parentalité et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle », axe des plans d'action tant national qu'académique pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Nous refusons donc que toute formation soit désormais systématiquement imposée sur notre temps hors présence des élèves.

Nom	Signature
Delabesse Sylvie	
BABEIX Julien	
MONVILLE Emeline	
BORIE Céline	
PENICAUD Isabelle	
KAY Anabelle	
OLIVIER Frédérique	
LEGER J-Luc	
VEJRONNE Nadine	
BEVERE Marc	

PICATAUD Jean



Nom	Signature
RANEY Stéphane S. DOUMESCHE PODULSKI Anna	  
Amoureux Lætitia GOURMY Nuriel SCAFONE Fabien LOUBEAU Rihail	   
Roi Chris DEHARTO Thomas ALVES Flavie	  
? David Rodolphe DUMAY Florence LEQUILLIÉC Sophie	  
GARTICR Stéphane GAS J-Philippe RÉJAUD Charline	  
ROUCHER Philippe BARZU Eric SEQUELA Jean-Pierre	  
DUCKIER Rémi THERMY Delphine	 
ZANCO Justine BOULANGER Serg	 
TOSSOU Jean-Marie JENNER Philippe CRAVAND GA Stéphane	  
ESTIÉZ Virginie DERIER Romain	 